

## CONVENTION DE STAGE

### EN ETABLISSEMENT SCOLAIRE DU 1<sup>er</sup> DEGRE PUBLIC

*Vu le code de l'Education, notamment les articles L.611-2 et L.611-3,  
Vu le code de la sécurité sociale, notamment les articles L.412-8, L. 441-2, R.412-4 et R. 444-7,  
Vu la loi n°2006-396 du 31 mars 2006 pour l'égalité des chances, notamment l'article 9,  
Vu le décret n°2006-1093 du 29 août 2006 pris pour application de l'article 9 de la loi susvisée,*

Entre :

**La Direction des services départementaux de l'Education nationale de Savoie**, représentée par Monsieur le Directeur académique, pour l'école :

Dénomination : .....  
Circonscription : .....  
Adresse : .....  
Téléphone : .....

**L'établissement de formation**

Dénomination : .....  
Adresse : .....  
Téléphone : .....  
Représenté par Monsieur, Madame, .....  
En qualité de .....

**La commune** (pour les formations liées à l'emploi d'ATSEM)

Dénomination : .....  
Adresse : .....  
Téléphone : .....  
Représentée par Monsieur, Madame, .....  
En qualité de .....

Il est convenu que ce qui suit :

**Article 1 : Objet de la convention**

La présente convention a pour objet de fixer les conditions du stage réalisé par :

Nom, Prénom : ..... Date de naissance : .....

Adresse : .....

Adresse mel : ..... Téléphone : .....

Le stagiaire

dans le cadre de la formation : .....

qui se déroulera dans l'école mentionnée ci-dessus du ..... Au .....

## **Article 2 : Objectifs du stage - Activités qui seront confiées au stagiaire**

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

## **Article 3 : conditions d'exécution du stage**

Tuteur dans l'école .....Qualité .....

Référent dans l'établissement de formation .....

Volume horaire hebdomadaire .....

Horaires :

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
MATIN					
APRES- MIDI					

### Rappels :

- Les stagiaires de moins de 18 ans ne peuvent être employés à un travail excédant 8 heures par jour, ni 35 heures par semaine.
- Au delà de quatre heures et demie de travail quotidien, les stagiaires mineurs doivent bénéficier d'une pause d'au moins 30 minutes.

## **Article 4. Obligation du stagiaire**

- Durant son stage, le stagiaire doit se conformer strictement au règlement intérieur en vigueur et aux consignes du tuteur au sein de l'établissement, notamment en ce qui concerne le respect du règlement intérieur, des normes de sécurité et des horaires.
- Le stagiaire s'engage à avertir immédiatement l'école et l'établissement de formation en cas d'absence.
- Le stagiaire s'engage à respecter les exigences de confidentialité fixées par l'école.

## **Article 5. Responsabilités et assurances**

- L'enseignant est toujours responsable de l'ensemble des élèves de sa classe. Le stagiaire ne doit jamais se trouver seul avec un ou plusieurs élèves.
- Durant la période de stage, le stagiaire reste sous l'autorité et la responsabilité du responsable de l'établissement de formation.
- Le stagiaire conserve entier le bénéfice de la protection sociale dans le cadre de l'assurance maladie dont il est bénéficiaire, à titre personnel ou comme ayant droit.
- Le stagiaire bénéficie de la protection accident du travail dans les conditions définies à l'article L412-8 du code de la sécurité sociale.
- En cas d'accident survenu au stagiaire, soit dans les locaux de l'école, soit sur le trajet, le directeur de l'école s'engage à prévenir dans les plus brefs délais l'établissement de formation auquel il incombe d'établir la déclaration d'accident du travail.

- L'établissement de formation et/ou le stagiaire contracte(nt) une assurance couvrant la responsabilité civile du stagiaire pour les dommages qu'il pourrait causer pendant la durée du stage ou à l'occasion du stage.

**Article 6. Conditions financières**

- Ce stage ne fait l'objet d'aucune gratification financière.
- Les frais de transport et de restauration sont à la charge du stagiaire, le stage ne donne droit à aucune indemnité.

**Article 7. Interruption du stage**

Il peut être mis fin à la présente convention d'une manière concertée entre les parties ou de manière unilatérale. Dans ce dernier cas, le responsable de la résiliation adresse aux autres parties une explication écrite.

Visa du stagiaire (majeur) ou  
De son responsable légal  
Date : .....  
Signature

Avis du directeur d'école :

Favorable                       Défavorable

Date : .....  
Signature :

Avis de l'inspecteur de l'Education nationale

Favorable                       Défavorable

Date : .....  
Signature :

A ....., le .....

Le responsable de l'établissement  
De formation

Le maire

Le Directeur Académique  
des services de l'Education nationale

Cet imprimé est à remplir en 3 exemplaires. Il est à faire signer par le stagiaire, l'organisme de formation puis le directeur d'école, le cas échéant le maire de la commune, et l'IEN qui transmettra aux services de l'inspection académique pour signature du Directeur Académique. Un exemplaire sera transmis à l'organisme de formation et à l'école.